

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Art.-No.

10021, 10022

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflaechenschutz Elbe GmbH

Rue: Heuweg 4

Lieu: D-06886 Wittenberg

Téléphone: +49(0)3491/635-50 Téléfax: +49(0)3491/635-552 Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361d

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Alcool benzylique

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Cyclohexane méthanamine, le 5-amino-1 ,3,3- triméthyl-, produits de réaction avec le bisphénol a

diglycidyléther homopolymère

Acide salicylique

Phénol comportant des groupements styrène

Xylylènediamine

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 2 de 12

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des veux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement déléqué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation avec des polyamines aliphatiques.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 3 de 12

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification SGH			
100-51-6	Alcool benzylique			
	202-859-9	603-057-00-5	01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H332 H302 H319			
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
	220-666-8		01-2119514687-32	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Ey	e Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 I	H314 H318 H317	
68609-08-5	Cyclohexane méthanamine, le 5-amino-1 ,3,3- triméthyl-, produits de réaction avec le bisphénol a diglycidyléther homopolymère			< 20 %
	614-657-1			
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H314 H318			
1477-55-0	Xylylènediamine			< 10 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H332 H302 H314 H318 H317 H412 EUH071			
69-72-7	Acide salicylique			< 10 %
	200-712-3	607-732-00-5	01-2119486984-17	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H361d H302 H318			
61788-44-1	Phénol comportant des groupements styrène			< 10 %
	262-975-0		01-2119980970-27	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Ellillico do	0011001111141101	io oposinquos, rustours in st 2171	
N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de cor	ncentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
100-51-6	202-859-9	Alcool benzylique	< 40 %
	par inhalation:	: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 1570 mg/kg	
2855-13-2	220-666-8	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	< 30 %
	par voie orale	: DL50 = 1030 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,001 - 100	
1477-55-0	216-032-5	Xylylènediamine	< 10 %
	par inhalation: DL50 = 930 m	CL50 = 2,4 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = ~ 2000 mg/kg; par voie orale: ng/kg	
69-72-7	200-712-3	Acide salicylique	< 10 %
	dermique: DL	.50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 891 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 4 de 12

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire au foetus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, qaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2) et oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les non-secouristes

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 5 de 12

Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec. frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Protéger contre la radiation solaire direct.

Température de stockage recommandée : 10°C - 30°C

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants, Des acides et des bases.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de durcissement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Donnée non disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 6 de 12

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les veux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 30 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de).

Protection contre les projections: Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, Epaisseur de la couche minimum 0,4 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) > 10 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:
Couleur:
Codeur:
D'amine

Testé selon la méthode

Date d'impression: 26.04.2022

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

n.d.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

n.d.

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

n.a.

Point d'éclair: 94 °C (Calculée)

Inflammabilité

solide/liquide: n.a. qaz: n.a.

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: n.d.
Limite supérieure d'explosivité: n.d.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 7 de 12

Température d'auto-inflammation: n.d.

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a. gaz: n.a.
Température de décomposition: n.d.

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Pression de vapeur: n.d.

Densité (à 23 °C): Env. 1,05 g/cm³ ISO 2811-2

Densité apparente: n.a. Hydrosolubilité: Non miscible

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique: 250 - 400 mPa·s ISO 2884-1

(à 25 °C)

Viscosité cinématique: n.d.

Durée d'écoulement: n.d.

(à 23 °C)

Densité de vapeur relative:

Taux d'évaporation:

n.d.

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

0 %

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Protéger contre la radiation solaire direct.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Des acides et des bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 8 de 12

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Absence de données toxicologiques.

ATEmix/orale: = ~ 1500 mg/kg

ATEmix/inhalativ: > = ~3.3 mg/l/4 h [les poussières, les brouillards]

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; Xylylènediamine; Phénol comportant des groupements styrène)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (Acide salicylique)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 9 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION 080411 ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION. DE LA FORMULATION. DE LA DISTRIBUTION 080111 ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES. ABSORBANTS. CHIFFONS D'ESSUYAGE. MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS: emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Manipuler des recipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

UN 2735 14.1. Numéro ONU:

POLYAMINES LIQUIDES CORROSIFS, N.S.A. 14.2. Désignation officielle de (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine) transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш

Étiquettes: 8



Code de classement: C7 Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg

Quantité exceptée: E2 Catégorie de transport: 2 Nº danger: 80 Code de restriction concernant les F

tunnels:

Transport fluvial (ADN)



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 10 de 12

14.1. Numéro ONU: UN 2735

14.2. Désignation officielle de POLYAMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, N.S.A. transport de l'ONU:

8

(3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: 8



Code de classement: Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg

Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

UN 2735 14.1. Numéro ONU:

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. 14.2. Désignation officielle de

(3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine) transport de l'ONU:

8 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2 EmS:

F-A, S-B Groupe de ségrégation: 18 - alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 2735

14.2. Désignation officielle de POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine) transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 LPassenger LQ: Y840 Quantité exceptée: F2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 11 de 12

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

< 40 % N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,11,12,13.

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Date d'impression: 26.04.2022

ESKANOL EF HARDENER 49 S

Date de révision: 26.04.2022 Code du produit: 00359-1321 Page 12 de 12

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

	··· · · · = · · · (· · · · · · · · · · ·
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à l
H412	Nocif nour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à lon-

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)